



Agence **ORPI** – SEPTIMES IMMOBILIER NARBONNE

ZAC Les Septimes – 48, avenue André Mècle – 11100 NARBONNE

Tél : 04.11.66.66.40 Mail : septimesimmobilier11@orpi.com

HONORAIRES DE TRANSACTION A LA CHARGE DU VENDEUR

Montants TTC (T.V.A de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compris de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

Sauf cas exceptionnel : les charges peuvent être à la charge acquereur dans le cadre d'une donation ou d'une succession, suite à la demande d'un service juridique.

Soumis à l'arrêté du 10 Janvier 2017, relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière, paru au JORF N°0015 du 18 Janvier 2017.

Prix de vente	Honoraires
De 0 € à 25.000 €	10.10% TTC avec minimum de 2.000 €
De 25.001 € à 39.900 €	10.00% TTC avec un minimum de 3.500 €
De 39.901 € à 63.900 €	9.85 % TTC avec un minimum de 5.500 €
De 63.901 € à 126.900 €	9.65% TTC
De 126.901€ à 191.900€	8.50% TTC
De 191.901 € à 244.900 €	7.60 % TTC
De 244.901 € à 769.900 €	6.20 % TTC
Plus de 769.901 €	5.90% TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

La délivrance d'une note est obligatoire.

TERRAIN PARTENAIRE

Prix de vente	Honoraires
De 0 € à 100.000 €	3.000 € TTC
De 100.001 € à 180.000 €	5.000 € TTC
Plus de 180.001 €	Voir Barème Transaction

Honoraires du 02 Janvier 2023.

SAS SEPTIMES IMMOBILIER NARBONNE, au capital de 5000 € - RCS 900 665 753
Carte professionnelle Transaction Gestion N° CPI11022021000000009 délivrée par le CCI de l'Aude
Garantie Financière GALIAN – 8 rue de la Boetie – 75008 PARIS 08
« Avec détention de fonds »

www.orpi.com/septimesimmobilier11@orpi.com

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

Prestations de Gestion	Honoraires Bailleur
FORMULE EQUILIBRE (Quittancement, relance locataire, révision du loyer, suivi des congés, récupération des charges locatives et de la TEOM, édition des comptes de gérance le 25 de chaque mois, versement le 25 de chaque mois)	6.9 % TTC
FORMULE SERENITE (Formule équilibre et gestion des travaux d'entretien courant)	7.8 % TTC
FORMULE PLENITUDE (Formule Sérénité et règlement des charges aux syndicats, représentation à 1 assemblée générale par an, gestion des sinistres assurances, aide à la déclaration des revenus fonciers)	9 % TTC
Assurance GLI	2.5 % TTC

Services optionnels (si non inclus dans les packs)

- Aide à la déclaration des revenus fonciers : 49 € TTC
- Suivi des sinistre : 50 € /Heure
- Paiement des charges de copropriété : 30 € / Appel de fonds
- Suivi des travaux de rénovation : 50 € /Heure

BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION

Dans la limite du Montant MAXIMUM AUTORISES :
Visite/Constitution du dossier/ Rédaction du bail : 8€ TTC à facturer au locataire et au propriétaire
Dans la limite du Montant MAXIMUM AUTORISES
Etat des lieux : Dans la limite du Montant Maximum Autorisés Loi ALUR : 3€ TTC du m2

HONORAIRES D'entremise et Négociation : 50,00€

HONORAIRES de visite, constitution du dossier et rédaction du bail

De 0 à 40 m2	8 € TTC/ m2
De 41 à 50 m2	7,5 € TTC / m2
De 51 à 65 m2	7 € TTC / m2
De 66 à 80 m2	6.5 € TTC /m2
Plus de 80 m2	5.5€ TTC /m2

HONORAIRES d'état des lieux

De 1 à 100 m2	3€ TTC /m2
De 101 à 200 m2	2€ TTC/m2
A partir de 201 m2	1.5 TTC / m2